propres amis finissent par trouver qu'il faisait trop de chahut (*sic*) à Marseille.

Nous le mettons au défi de nous démentir. Quant à votre prétendu étonnement sur la sobriété de ses agapes, étonnement dont nous lui aurions fait part lors de notre entrevue, cet étonnement n'a jamais existé que dans son imagination orientale.

*Nous avons assisté en voisins*, au dîner de M. Clovis Hugues, le soir de l'incident regrettable du Pharo, et le lendemain cet incident nous a été vite compréhensible.

Nous venons donc vous déclarer, nous vos témoins, que si nous nous sommes contentés pour vous du procès-verbal qui vous accordait cependant une légitime réparation, nous l'avons fait parce que nous avions la certitude moralet matérielle que M. Clovis Hugues ne se battrait pas.

Nous sommes heureux de saisir l'occasion de vous rendre pleine et entière justice, et de nous féliciter d'avoir représenté les intérêts d'un galant homme dans cette triste affaire, où votre adversaire prend plaisir à dénaturer des faits qu'il aurait été de son intérêt de ne plus évoquer.

Recevez, cher ami, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

*Signé* : A. PERUT, *Signé* : E. PASCAL.
Lieutenant territorial.

Nous donnerons, cela va sans dire, la suite de cette affaire, trop grave pour ne pas exiger à cette heure une absolue réserve.

**Observations météorologiques.** — *Paris*, 13 *janvier*. — La pression barométrique est de 736 à Dunkerque; 750 à Nantes, Besançon; 758 à Biarritz. — Centre de tempête au sud de la Norwège. — Baisse de 22mm sur le Helder, 13 à Cherbourg, Lyon, 6 à Biarritz. — Temps probable : vent d'entre ouest et nord, ciel pluvieux. — Même température.

# CHRONIQUE ÉLECTORALE

### M. Edouard Fiévet

Le candidat que les électeurs indépendants ont choisi pour faire entendre aux pouvoirs publics les justes doléances de l'agriculture et de l'industrie du département du Nord, est bien connu de tous les cultivateurs. Il appartient à une famille dont M. des Rotours énumérait en termes éloquents les droits à la reconnaissance publique. Qu'il nous soit permis de citer aujourd'hui les titres tout personnels de M. Edouard Fiévet à la confiance des électeurs sénatoriaux. C'est une tâche agréable et des plus faciles.

Des 1831, M. Constant Fiévet se trouvait placé, par la mort de son père, à la tête de l'exploitation agricole de Masny. Pendant ce temps, M. Edouard Fiévet étudiait la fabrication du sucre. En 1836, il vient rejoindre son frère, et à partir de cette époque jusqu'en 1877, tous deux ont travaillé à l'œuvre commune, déployant la même activité et la même intelligence. Aussi, leur champ de culture qui, s'étendait sur 135 hectares en 1831, en comprenait 230 en 1864 et il en compte actuellement plus de 300.

En 1863, les frères Fiévet obtenaient la grande prime d'honneur pour leur exploitation agricole, et, en 1867, M. J. A. Barral, directeur du *Journal de l'Agriculture*, leur rendait cet hommage mérité :

« Nous aimons ces familles qui tiennent au sol par un de leurs enfants les plus intelligents, et aux sources vives de la prospérité et de la grandeur de la patrie, par d'autres membres non moins distingués. C'est ainsi que l'Angleterre est puissante entre toutes les nations. Qu'il serait désirable que beaucoup de familles françaises eussent, comme la famille des frères Fiévet, un ancien élève de l'Ecole polytechnique, un de nos meilleurs camarades de cette grande école nationale, colonel d'un régiment d'artillerie et brave entre tous les braves ; un autre, magistrat siégeant dans une des grandes cours d'appel, un autre encore, M. Edouard Fiévet à la tête d'une grande usine; enfin, le quatrième, agriculteur, rattachant le sol aux autres intérêts importants du pays. »

Quelques années plus tard, lorsque M. Jacquemart voulut montrer la situation déplorable de l'agriculture française, c'est dans la ferme de Masny, placée alors sous l'unique direction de M. Edouard Fiévet, qu'il vint chercher ses exemples. C'est qu'en effet, l'on pratiquait, à Masny, la culture la plus intelligente, et s'il était prouvé une bonne fois pour toutes que, dans de telles conditions, l'on ne peut cultiver sans perte, la démonstration était concluante pour tout le reste du pays. Or, voici ce qu'a écrit M. Jacquemart :

« Nous nous proposons d'indiquer, à l'aide d'une excellente comptabilité, quelques-unes des causes principales des souffrances de l'agriculture de la région du Nord et de démontrer particulièrement l'exactitude des deux affirmations suivantes:

» Les dépenses de la ferme ont notablement augmenté pour une même production.

» La valeur vénale des produits vendus a diminué. Nous ne sommes donc pas en présence d'une crise passagère, mais d'un mal profond, qui a fait déjà trop de victimes et qui conduira nécessairement à un immense désastre, si on ne trouve un moyen pour le conjurer.

» Cette comptabilité est celle d'une des fermes les plus en renom du département du Nord, exploitée par les propriétaires ; hommes éclairés, passionnés pour leur noble métier, qu'ils honorent et possédant au plus haut degré l'esprit d'ordre, qui caractérise les bons administrateurs. »

C'est encore à Masny que M. Pouyer-Quertier a puisé ses renseignements, quand le grand économiste voulut opposer les données certaines de l'expérience et de l'étude aux prétentions des libre-échangistes et aux chiffres controversés de la statistique officielle.

Aujourd'hui même, malgré des difficultés de toute nature, M. Edouard Fiévet continue courageusement à travailler le sol nourricier dont une législation meurtrière semble tarir les ressources. Et avec une prévoyance que l'événement n'a que trop justifiée, il soutenait, en 1879, dans un congrès de cultivateurs, la nécessité d'un droit compensateur sur les blés, qu'en sa qualité d'opportuniste, M. Macarez jugeait alors inopportun.

Un de nos confrères a cherché, pour les besoins de sa polémique, à rabaisser M. Edouard Fiévet et à reporter sur son frère défunt tout le mérite des améliorations introduites dans la propriété de Masny, améliorations dont a si largement bénéficié toute la culture du Nord. L'argument est de peu de valeur. Il est probable, il est même certain, que l'*Echo du Nord* l'eût retourné contre M. Constant Fiévet, s'il vivait encore et qu'il fût le candidat des électeurs sénatoriaux indépendants.

La vérité est que les deux frères se partageaient la besogne et que l'un et l'autre ne manquèrent jamais à leur tâche.

Associé de son frère Constant dans les travaux de la ferme, M. Edouard Fiévet s'occupait particulièrement des fabriques de sucre. C'est lui qui fit construire, en 1836, la sucrerie de Masny, qui, depuis cette époque, a été transformée quatre ou cinq fois, selon les progrès de la science et les besoins de l'industrie. Raconter les luttes qu'il a soutenues pour toutes les branches de notre culture régionale et les améliorations dont il a été l'initiateur, nous entraînerait trop loin. Ce sera l'objet d'un autre article. Toutefois, on peut dire qu'écrire l'histoire de la sucrerie, c'est écrire l'histoire même de M. Edouard Fiévet.

Les titres de M. Edouard Fiévet à la confiance des cultivateurs ne datent donc pas d'hier. Depuis de longues années il est sur la brèche, n'ayant jamais varié dans ses opinions économiques, ayant toujours lutté pour la défense de notre agriculture si fortement éprouvée. A l'exemple de beaucoup d'autres, qui ont moins travaillé que lui, il eût pu faire de la réclame autour de son nom. Il ne l'a pas voulu; mais tous les industriels, tous les cultivateurs le connaissent et l'estiment.

Ses concitoyens, ceux qui le voient et l'approchent de près, ont reconnu ses services et, à une majorité considérable; ils en ont fait, en 1883, leur représentant au conseil général, sachant bien qu'ils ne pouvaient remettre en des mains plus fermes et plus dignes la défense de leurs intérêts.

Il s'agit aujourd'hui, pour le département, d'élire au Sénat un homme qui revendique, avec une entière indépendance, les droits méconnus de l'agriculture et de l'industrie du Nord.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

L'*Echo du Nord* et le *Petit Nord* ont reçu de Roubaix une communication tardive à propos de la nomination des délégués sénatoriaux ; le *Progrès* n'a rien...

L'auteur de ce petit morceau insinue que le conseil municipal de Roubaix a été nommé avec l'étiquette républicaine, ce qui est une mauvaise plaisanterie.

La liste qui a triomphé aux élections s'appelait « la liste municipale indépendante, » et les divers partis politiques y avaient leur représentation.

Les conseillers élus le 11 mai avaient promis de désigner comme délégué sénatorial M. François Roussel, nommé le dimanche précédent, et par conséquent *premier inscrit au tableau* républicain.

La nouvelle loi Ferry a modifié absolument la situation ; elle a donné à Roubaix vingt-quatre délégués.

Le conseil municipal les a pris tous — sauf un seul — *dans l'ordre du tableau*, c'est-à-dire dans l'ordre fixé par le suffrage universel.

Si la majorité avait voulu faire de la politique, il lui était certes facile de nommer M. François Roussel et d'écarter les autres membres connus par leurs sympathies pour la forme républicaine.

Elle a fait tout le contraire, et il se trouve que l'ordre du tableau a surtout été favorable aux républicains du conseil — républicains très libéraux, très conservateurs, et comme nous en voudrions beaucoup — mais enfin républicains.

Le conseil est resté fidèle à son programme indépendant.

Le correspondant du *Petit Nord* et de l'*Echo* ne réussira pas à prouver le contraire. A. R.

**Commissions municipales.** — Les membres des 1re et 3e commissions se réuniront à la Mairie, le mercredi 14 janvier, à 6 heures du soir, pour la continuation de l'ordre du jour.

— Les membres de la sous-commission spéciale se réuniront la même jour, à 4 heures 1/2 du soir, pour examiner la rétrocession des parcelles inutiles de la rue de la Gare.

**Création d'un cours auxiliaire de langues vivantes.** — Un concours pour la nomination d'un professeur de langues vivantes au traitement annuel de 600 fr., aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, salle des adjudications, le jeudi 15 janvier, à deux heures.

Ce concours portera sur les matières suivantes : *Thème, version, examen grammatical*, lecture et conversation en langue anglaise.

Conditions à remplir : posséder la nationalité française et habiter la ville de Roubaix.

A mérite égal, l'emploi sera attribué de préférence au candidat qui exercera déjà les fonctions de professeur dans l'une de nos écoles primaires.

Les inscriptions seront reçues à l'Hôtel-de-Ville (bureau des Ecoles), jusqu'au 15 courant, à midi.

**Une triste fin.** — Lundi, à midi, M. Jules Cousu, cabaretier à l'enseigne de la *Clef-d'Or*, rue du Chemin-de-Fer, a trouvé l'un de ses locataires, Emile-Joseph Tillière, pendu dans sa chambre. Il a prévenu aussitôt M. le commissaire du 2e arrondissement, qui l'a fait transporter à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Tillière, qui n'avait que 23 ans, logeait depuis deux ans à la *Clef-d'Or*. Ancien sergent-major au 7e de ligne belge, à Anvers, il avait déserté pour des motifs que l'on ne connaît pas et s'était réfugié à Roubaix, où il gagnait péniblement sa vie comme aiguiseur de cardes : il était employé, en dernier lieu, à l'établissement de M. Vinchon.

On croit que la misère l'a poussé à cet acte de désespoir, car il était dans le dénûment le plus complet.

*Le père de Tillière est, paraît-il, un brave gendarme en résidence à Boussu (Belgique).*

**Mort accidentelle.** — Jules Piette, le vieillard qui a fait, vendredi dernier, une chute grave dans l'escalier de son logement, Grande-Rue, est mort lundi à l'Hôtel-Dieu. Il a succombé aux suites d'une congestion cérébrale, occasionnée par cet accident.

**Expédition des correspondances pour le Tonkin.** — Les correspondances pour la Cochinchine et le Tonkin sont expédiées, chaque semaine alternativement, par les paquebots français partant le dimanche de Marseille et par les paquebots anglais partant le lundi de Brindisi. La dernière expédition de Paris a lieu le samedi matin par le train partant de Paris à 11 h. 15 matin (voie française), ou par un train spécial partant à 6 h. (voie anglaise). Les lettres pour le corps expéditionnaire qui bénéficient de la franchise, ne peuvent être acheminées que par les paquebots français. Leur départ a lieu de deux en deux semaines à compter du 26 octobre.

**Les Roubaisiens au Tonkin.** — Parmi les officiers devant faire partie du nouvel envoi de troupes au Tonkin, se trouve l'un de nos concitoyens; M. Louis Castelin, capitaine du génie, détaché à l'état-major de la place de Valenciennes et neveu de M. Delfosse, président de la Chambre de commerce de Roubaix.

Officier distingué, et dont le mérite est très apprécié de ses chefs, M. Castelin a été chargé des plans et des travaux du fort de Maulde-Mortagne, l'un des plus importants qui protègent notre frontière. Le capitaine Castelin s'est embarqué aujourd'hui, à Toulon, pour rejoindre le corps expéditionnaire. Nous formons les vœux les plus sincères pour qu'il nous revienne bientôt couvert de lauriers.

**Acte de probité.** — Deux ouvrières bobineuses, Adèle Hennebicque et Marie Vermaise-Maréchal, ont trouvé, lundi matin, rue Brézin, une bourse en toile contenant une certaine somme. Elles se sont empressées de la déposer au bureau central de police.

**La Société colombophile** l'*Etoile du Nord*, établie chez M. Emile Maton, rue de Blanchemaille, 47, voulant inaugurer sa seconde année d'existence, a décidé, dans sa séance du 4 janvier dernier, d'offrir un souper à ses membres actifs et honoraires, le samedi 17 courant, à neuf heures du soir.

**Arrestation.** — Charles Van Roussel, sujet belge, a été arrêté pour infraction à un décret d'expulsion. Il sera transféré demain à Lille.

**Vol.** — On vient d'arrêter une jeune piqûrière, Hortense Ghysluich, inculpée de vol d'une montre avec sa chaîne en or, d'une valeur de 150 francs, commis au préjudice d'un habitant du quartier de la Fosse-aux-Chênes.

**Mauvais ménage.** — Grand rassemblement, lundi soir, sur un boulevard des alentours de la Grande-Rue. Un certain M..., qui vit séparé de sa femme, menaçait de tout briser dans la baraque qu'elle possède en cet endroit. Il a fallu l'intervention d'un agent de police pour empêcher M... de réaliser son mauvais dessein.

**Un cabaretier pas commode.** — Dimanche soir, vers onze heures, l'agent Clignen, de service dans un bal du quartier de l'Abattoir, était prévenu que deux individus s'étaient pris de querelle dans un estaminet du boulevard de Strasbourg. L'un d'eux, Fortuné Dubus, usant d'un procédé qui n'est admis que des peuples sauvages, avait mordu au visage son adversaire, René Desprets, et lui avait arraché un morceau de la lèvre supérieure.

L'agent se mit à la recherche de l'auteur de cet acte de cannibalisme, et le trouva au cabaret du *Canonnier belge*. Il voulut l'arrêter : mais cabaretier et cabaretière intervinrent et lui défendirent de rester plus longtemps à leur estaminet. « Sais-tu, lui dit le mari, t'es de la police, t'as pas le droit d'entrer ici, tu vas sortir, et lestement. » Et la femme venait à la rescousse en criant plus fort.

Clignen les ayant menacés de signaler leur conduite à M. le commissaire central : « Je me fiche » pas mal, répondit le cabaretier, du commissaire lui-même. » Ce peu aimable *citoyen* était, d'ailleurs, en état d'ivresse. L'agent a fait un rapport et dressé procès-verbal.

**Que d'ivrognes, lundi !** Il est vrai, c'était le lundi « parjuré », et les disciples de Gambrinus l'ont fêté avec un entrain... touchant. Aussi plusieurs d'entre eux ont passé le reste de la nuit au *violon* ! Un de ces bons *pochards*, que l'ivresse rend légèrement fumiste, s'est avisé, vers 7 heures, de sonner à toutes les maisons de la rue de Lannoy. Quand la porte s'ouvrait, il pénétrait à l'intérieur de l'habitation et demandait, d'une voix sépulcrale, la différence existant entre le jour des Morts et le jour des Rois. Ce lugubre ivrogne a été conduit au poste.

Un autre, du nom de Vanacker, s'est comporté en véritable Vandale dans un estaminet de la rue Lacroix : table, verres, chopes, tout était mis en morceaux par sa main dévastatrice. Dame police, heureusement, n'a pas tardé à calmer le redoutable Vanacker.

**Hem.** — Dans la soirée de vendredi à samedi, des malfaiteurs ayant coupé, sur la route de Lille à Hem, la bâche de la voiture de Ch. Wartelle, messager à Hem, ont pu ainsi monter dans le véhicule par derrière et enlever une balle de café d'une valeur de 97 fr. Le messager croit que le vol a été commis pendant la marche, bien qu'il se soit arrêté cinq ou six fois en route pour déposer des colis.

**Ephémérides de la charité roubaisienne.** — 4 janvier 1780. — « Nous lieutenant, bailli, et magistrat de Roubaix, voulant encourager et augmenter le marché de blé dudit lieu, avons arrêté que les grains nécessaires pour la consommation des orphelins et pauvres de cette communauté seront achetés au marché de Roubaix. En conséquence, prions et requiérons toutes les personnes chargées de nos ordres de se conformer au présent arrêté pour l'achat des blés susdits. » (Archives de Roubaix B. B. 6 f° 22.)

5 janvier 1638. — Monseigneur le prince de Ligne, par lettres passées par devant auditeurs et sous le scel du souverain baillage de Lille, s'oblige, envers la table des communs pauvres de la ville et sur sa terre dudit Roubaix, à une rente héritière annuelle de 50 florins au rachat de 1000 florins. (Archives de Roubaix G. G. 227 n° 4.)

5 janvier 1838. — Le conseil municipal de Roubaix vote à l'unanimité une somme de 800 francs imputable au budget supplémentaire de 1838, pour le traitement et le trousseau d'un quatrième Frère de la doctrine chrétienne pendant le cours de cette année, à la condition expresse que le Frère Frédéric reviendrait immédiatement diriger l'école, qui lui doit en grande partie sa prospérité. (Archives de Roubaix D. I. (a) 3.)

## TOURCOING

**Perte d'un précieux calepin.** — Un brave père de famille de six enfants a perdu, aujourd'hui, à Tourcoing, probablement dans les environs de la gare, un calepin contenant un billet de 1,000 fr, 5 de 100 fr. et un de 50 fr. Il se trouve aussi dans ce calepin une note de messager.

**Une petite fille mordue par un chien.** — Une petite fille a été cruellement mordue à la jambe par le chien de M. Dumortier, épicier, rue de Tournai. M. Ansar, vétérinaire, a reconnu que ce chien ne présentait aucun symptôme d'hydrophobie.

**Expulsés.** — Joseph Baele, fileur, âgé de 55 ans, né à Gand. — Charles Bétigny, 33 ans, né à Bruges, maréchal ferrant. — Isidore Fromont, 32 ans, vernisseur, né à Marchiennes. — Aimé Longeval, 19 ans, journalier, né à Grammont. — Léon Holoffe, 22 ans, cultivateur, né à Nivelle.

**Extradés.** — Marie-Anne Vincent, journalière, née à Jathay. — Julie Marey, 27 ans, née à Wasmes. — Emile Florin, 59 ans, terrassier, né à Ivange. — Philippe Arest, 60 ans, terrassier, né à Ghislaut. — Henri Boliaert, 28 ans, journalier, né à Ypres. — Edmond Liétard, 40 ans, tisserand, né à Halluin.

## LILLE

**Escroqueries.** — Une dame, portant sur la poitrine la Croix de la Légion d'honneur et la médaille militaire, était descendue, il y a quelques jours, dans un hôtel de la rue des Prêtres et s'était fait inscrire sous le nom de Mme Duclaire. Elle racontait qu'elle avait reçu les distinctions qui ornaient sa poitrine, pour services rendus pendant l'expédition du Tonkin. Ceci avait paru louche à la police, qui avait télégraphié au grand chancelier de la Légion d'honneur, pour savoir si une femme Duclaire était décorée depuis peu de temps. La réponse arriva lundi matin, disant que ce nom ne figurait pas sur les cadres.

La police arrêta la fausse décorée et la conduisit au commissariat du 1er arrondissement.

Interrogée par M. Six, elle déclara qu'elle se nommait Duclaire, était née à Canteleu, âgée de 29 ans, et qu'elle venait de Bac-Ninh, chargée, par le comité des ambulances maritimes, d'acheter de la toile. Elle déclara aussi qu'elle avait acheté pour 16,000 francs de toile chez M. Stiévenard, rue du Pont-à-Raisnes et pour 15,000 francs chez M. Playoust, rue à Fiens.

On alla chez ces négociants qui, heureusement, n'avaient encore fait aucune expédition. M. le commissaire de police a commencé son enquête et fait faire des recherches, afin de savoir si cette femme n'a pas commis d'autres escroqueries.

On a trouvé ni sur elle, ni dans sa chambre, aucune somme d'argent, même minime.

On a tout lieu de croire que cette femme a donné de faux renseignements. Recherches faites à l'état-civil, le nom de Louise Declaire ne figure pas sur les registres. Cette femme a un accent méridional très prononcé, mais elle entremêle sa conversation de locutions en patois lillois qui indiquent qu'elle a habité notre ville. Elle a même dû y séjourner assez longtemps, car elle connaît toutes les maisons de commerce.

Interrogée par le procureur de la République, cette femme a maintenu ses affirmations, elle a résisté à ses injonctions de retirer ses décorations dont elle s'était ornée la poitrine. M. Drouiez, chef de la sûreté, a dû la menacer de les retirer lui-même.

C'est M. Stiévenard, négociant de la rue du Pont-à-Raisnes, qui, ayant conçu des soupçons sur la véracité du soi-disant mandat confié à cette femme par le comité des ambulances, est venu faire sa déclaration à la police de sûreté. M. Drouiez, après avoir fait prévenir M. le procureur de la République, a procédé lui-même à l'arrestation de cette femme.

Il l'a trouvé assise dans sa chambre. Elle n'avait pas de malle, mais seulement un petit panier contenant deux mouchoirs ; elle est donc absolument sans ressource. Elle espérait qu'un des commerçants chez lesquels elle avait fait des achats aurait expédié, alors elle aurait quitté la ville.

L'instruction sera longue et l'identité sera difficilement trouvée.

### CORRESPONDANCE

*Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.*

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Interprète de plusieurs mères de famille, je viens en leur nom demander à ce que la rue de la Sagesse soit mieux éclairée. J'ignore pourquoi le bec de gaz installé au milieu de la rue, contre l'établissement des Sœurs de la Sagesse, est régulièrement éteint; mais il est évident que sa lumière serait bien utile le soir, pour guider les enfants à la sortie de classe, et leur éviter parfois des rencontres aussi audacieuses que malséantes.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciments, l'assurance de mes sentiments distingués.

C. D.

Roubaix, le 12 janvier 1885.

# CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

*Séance du vendredi 26 décembre 1884*

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

(Suite. — Voir le numéro du 12 janvier.)

M. GEORGES HEYNDRICKX, rapporteur du budget, continue :

ART. 29. — SERVICE DES TRAVAUX MUNICIPAUX : 46,100 FRANCS.

*Voirie* : 1 directeur, 5,500 fr. — 1 comptable (3e classe), 2,500 fr. — 1 conducteur (3e classe), 2,900 fr. — 1 conducteur (5e classe), 2,400 fr. — 1 géomètre (3e classe), 1,800 fr. — 2 géomètres (5e classe), 2,800 fr. — 1 dessinateur (2e classe), 1,600 fr. — 1 expéditionnaire (stagiaire), 600 fr. — 1 piqueur-chef (3e classe), 1,800 fr. — Travail extraordinaire, gratifications, frais de bureau et dépenses diverses, 2,500 fr. — Total : 26,000 fr.

*Bâtiments* : 1 directeur, 5,500 fr. — 1 dessinateur, 2,400 fr. — 1 dessinateur, 1,600 fr. — 1 dessinateur, 1,500 fr. — 1 piqueur, 1,800 fr. — 1 piqueur, 1,500 fr. — 1 comptable, 1,800 fr. — 1 expéditionnaire-comptable, 1,500 fr. — Frais de bureaux, d'impressions et travaux extraordinaires, 2,500 fr. — Total : 20,100 fr.

Total du service des travaux municipaux : 46,100 fr.

L'état de notre budget ne nous permettant pas de grosses dépenses, nous avons pensé, à première vue, pouvoir apporter quelques économies dans ces services ; mais, après examen, la chose ne nous a pas paru possible pour l'exercice 1885, MM. nos administrateurs voulant, avec raison, que les *arriérés constatés en si grand nombre à notre arrivée aux affaires* soient définitivement réglés. Ils ne veulent rien laisser en souffrance, ils tiennent de plus à ce que l'on opère cette année les recouvrements de mitoyenneté. Les directeurs de services promettent ce résultat, à condition de leur laisser leur personnel. C'est pourquoi, nous vous invitons à voter, pour l'exercice 1885, les sommes affectées à ces services.

Art. 30. *Frais d'études de voirie*. Salaire des ouvriers et employés aux opérations sur le terrain, 4,000. — Art. 31. *Nettoyage de l'Hôtel-de-Ville*, 2,300 fr. (3 nettoyeuses, 1,460 ; 1 chauffeur, 200 ; blanchissage des rideaux, 200 ; fournitures d'entretien, etc., 540). — Art. 32. *Entretien des propriétés communales*, 115,000. Ce crédit peut vous paraître excessif : nous l'avions pensé ainsi, mais l'état de délabrement des propriétés communales était tel que les sommes imputables au budget supplémentaire de 1884 n'ont pas été suffisantes et, après étude, nous avons cru devoir vous demander le crédit de 115,000 fr. pour parer aux frais d'entretien et de réfection pour l'année 1885.

Art 33. *Réparations urgentes à l'Hôpital*, 500. — Art. 34. *Service des marchés*. 1 Directeur, 2,000 ; 2 surveillants, 2,500 ; 1 auxiliaire pour le marché au poisson, 480 ; dépenses diverses, 500. Total : 5,480 fr.

Les articles 29 à 34, mis aux voix, sont adoptés.

M. LE RAPPORTEUR continue :

PARAGRAPHE II, SALUBRITÉ, HYGIÈNE, SANTÉ PUBLIQUE

Art. 35. — *Frais d'exploitation du service des eaux*, 175,900 francs. Ce chiffre est celui adopté par la commission mixte; il se décompose ainsi :

Personnel et service général, 39.900 fr. — Machines élévatoires, 54,700 fr. — Fontaineries, 17.600 fr. — Impôts et redevances, 13.700 fr. — Dépenses d'installation, 50.000 fr. — Total : 175.900 francs. Ces frais sont répartis entre Roubaix et Tourcoing à la fin de l'exercice en proportion de la quantité d'eau que chaque ville consomme.

Art, 36. — Remboursement au service des eaux des impôts perçus en 1884 sur les obligations de Roubaix-Tourcoing 2.700 fr. — Art. 37. Fournitures d'eau pour les besoins communaux, 7.500 fr.

Les articles 35 à 37, mis aux voix, sont adoptés.

M. LE RAPPORTEUR. — *Exploitation de l'école de natation*, 9.000 fr. (Personnel : sept mille; frais divers deux mille).

M. LE MAIRE. — M. Derville, voici le moment de présenter l'observation que vous avez à faire au sujet de l'école de natation.

M. le docteur DERVILLE. — Messieurs, j'ai demandé tantôt de mettre aux voix le principe de l'affermage de l'école de natation. Je réitère les observations que j'ai déjà émises : en exploitant nous-mêmes, nous nous lançons dans une voie dangereuse, on ne peut pas compter sur le beau temps, l'entretien du matériel est coûteux, ainsi il faudrait renouveler le linge qui est usé...

M. HARINCKOUCK. — Mais il me semble que l'on a acquis du nouveau linge et en assez grande quantité !

M. Pierre DESTOMBES, adjoint. — Le linge a été renouvelé, il n'y a à acheter que deux cents caleçons, ce qui nécessiterait une dépense de 450 fr. au plus. Il y a un grand avantage à l'exploitation directe par la ville, c'est que l'on peut veiller avec plus de soin à l'entretien des bâtiments. Quand nous avons pris l'école de natation à notre charge, nous avons pu constater le mauvais état dans lequel elle se trouvait : on aurait dit que la Commune était venu s'implanter dans nos bâtiments municipaux !

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Eh ! bien, si on afferme l'école de natation, vous ne serez pas aussi *coulants* qu'on ne l'a été par le passé !

M. PIERRE DESTOMBES, adjoint. — Il faut aussi ajouter, en faveur de l'exploitation directe, que le public en a été très satisfait. Je reconnais cependant qu'au point de vue de nos finances, il y aurait quelque chose à faire : ce serait de mettre la buvette en adjudication. Nous aurions là une source de revenus beaucoup plus avantageuse que si nous l'exploitions nous-mêmes. Mais, pour le reste, il me paraît préférable de continuer le régime en vigueur depuis un an. Les bâtiments seront beaucoup mieux entretenus. D'ailleurs, durant cette année, nous avons réalisé un bénéfice de 5,700 francs.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — D'accord, mais, je vous le répète, il y a cinq ans que nous n'avions joui d'un été comme celui-là !

M. PIERRE DESTOMBES, adjoint. — Avec la mise en adjudication de la buvette, nous pouvons faire mieux.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Je ne demande pas mieux. Que le soleil vous protège tous. !

M. LE MAIRE met aux voix le principe de l'exploitation directe de l'école de natation pour l'année 1885, qui est voté, avec la réserve que la buvette sera mise en adjudication. Les articles 32 du budget des recettes ordinaires et 38 des dépenses ordinaires, sont adoptés avec les modification précitées.

M. LE RAPPORTEUR continue :

Art. 39. — *Propagation de la vaccine*. — (Une indemnité de 0,30 cent. est accordée par vaccination), 1,500. — Art. 40. — *Constatation des décès*, 1,600. Ce service est fait par quatre médecins qui reçoivent chacun un quart du crédit voté par le conseil municipal. — Art. 41. — *Service médical de nuit* (Délibération du 2 juillet 1881), 1,500. — Art. 42. — *Service pharmaceutique de nuit* (Délibération du 15 décembre 1882), 500. — Art. 43. — *Abattoir public*, 1 concierge surveillant, 1,450; salaire du bouvier (à forfait), 1,250 ; habillement du concierge, 150 ; dépenses diverses, 550. — Total : 3,400. — Art. 44. — *Inspection des denrées alimentaires*. Traitement de l'inspecteur, chef de service, 1,200 ; traitement de l'inspecteur, 1,800 ; traitement du sous-inspecteur, 1,600 ; habillement des inspecteurs, 350; frais de bureaux, 100; travaux supplémentaires et gratifications, 400. — Total : 5,450.

Il y a des modifications apportées dans ce service et une création d'emploi de sous-inspecteur pour les viandes foraines : ce changement trouve une large compensation dans le résultat obtenu, tant par le rendement de l'article 18 qui vous accuse une recette de 7,000 francs que par les garanties données aux consommateurs de ces viandes.

Art. 45. — *Service des logements insalubres*. — Inspecteur, 3,600 ; un employé, 600 ; frais de bureau et dépenses diverses, 200 ; nettoyage et entretien, 100. — Total : 3,900 fr.

Art. 46. — *Service du cimetière*. — Frais d'entretien, 1,700; registres et imprimés, 200 ; total : 1,900. Le garde précédemment imputé est passé au service de la police.

Art. 47. — Remboursement de concessions du cimetière, 1,000. Cet article a pour objet le remboursement de la valeur des terrains rétrocédés à la ville avant l'expiration des actes de concession.

M. LE MAIRE met aux voix les articles 39 à 47, qui sont adoptés par le conseil.

(*A suivre.*)

## NORD

**Cambrai.** — On écrit de Rome que l'archevêque d'Avignon, nommé au siège de Cambrai, est dans cette ville, et qu'il est descendu au séminaire français.

**Dunkerque.** — Le *Nord maritime* a reçu une lettre disant, contrairement à ce qui avait été annoncé, que le steamer *Juliette-Marie* (et non *Marie-Juliette*) n'a éprouvé *aucune avarie grave* depuis son dernier départ de Dunkerque, le 6 janvier courant. Il est entré à Ostende, le 9 de ce mois, ayant le fond de son filet engagé dans l'hélice, accident que le steamer-pêcheur *Prima*, attaché au port d'Ostende, a éprouvé il y a quelques jours.

Aucun remorqueur du port ni d'ailleurs, n'a été envoyé pour ramener à Dunkerque le vapeur *Juliette-Marie* qui est actuellement retenu à Ostende par le mauvais temps.

— *Marine*. — M. Féuard, commissaire-adjoint de la marine, qui remplissait depuis le mois d'octobre 1883, à Dunkerque, les importantes fonctions de commissaire de l'inscription maritime, vient d'être admis à la retraite, et doit quitter prochainement notre port.

— *La tempête*. — Pendant la journée d'hier, le vent a soufflé avec violence et au cune sortie de navires n'a été opérée.

Il appert d'une nouvelle dépêche reçue hier matin que la tempête ne semble pas vouloir se calmer, car l'Observatoire de Paris recommande de maintenir les côtes du Sud, une forte bourrasque régnant sur le littoral.

**Gravelines.** — Une malheureuse fille de 22 ans, servante chez M. Noël, fermier, en voulant allumer son fourneau avec du pétrole, a été horriblement brûlée par l'explosion du récipient qui contenait 10 litres de ce liquide.

Son état est désespéré. La pauvre fille devait se marier dans la huitaine.

**Hoymille.** — Un vol assez important vient d'être commis en cette commune. Une chapelle située le long de la grand'route et appartenant à M. Désiré Dewulf, vient d'être dévalisée par les malfaiteurs. Le tronc qui était placé à l'entrée de la porte a été arraché et les voleurs, après avoir vidé le contenu, l'ont abandonné en plein champ. Une enquête est ouverte.

## PAS-DE-CALAIS

**Election au conseil général.** — M. Fauvelle, candidat conservateur, a obtenu 1,219 voix; M. Boudenoot, candidat républicain, en a obtenu 1,623.

Le *Courrier du Pas-de-Calais* fait les réflexions suivantes sur cette élection :

« Nous avons à enregistrer un échec imprévu, et nous le faisons sans hésitation, parce qu'il nous prouve, en réalité, que le canton de Fruges n'est pas perdu pour les conservateurs, et que c'est, en grande partie, à ceux-ci, que M. Boudenoot doit son élection au Conseil général.

» On n'a pas oublié que le premier mouvement de ce candidat a été de proclamer sa parenté avec M. Gosselin et son admiration pour le défunt, conseiller conservateur, donnant ainsi à entendre qu'il se plaçait sous la double égide de cette parenté et de cette admiration.

» On a pu en induire que M. Boudenoot serait le continuateur des précieuses traditions de M. Gosselin, et c'est la mémoire de ce conservateur résolu, de cet homme d'ordre, par excellence, qui a ouvert les portes du conseil général à son cousin.

» Beaucoup de conservateurs, qui se sont laissés entraîner par le souvenir de M. Gosselin, ont pensé qu'on ne pouvait appartenir aussi intimement à sa famille et à ses relations pieuses, sans être digne de continuer son rôle utile. Plusieurs ajoutaient qu'en définitive, le candidat n'avait parlé qu'en des termes peu enthousiastes de la République, refusant, s'il ne consentait pas à la combattre systématiquement, de se rendre complice des excès et des fautes que lui-même reconnaissait.

» Il y a donc eu division dans le parti conservateur. Les relations personnelles du candidat républicain, sa parenté avec le défunt conseiller conservateur, habilement exploitées, l'espoir qu'il pouvait n'avoir, que momentanément, pris la livrée ministérielle, pour l'appui que lui a donné le gouvernement, tout a concouru à déterminer, en sa faveur, des votes qui n'ont presque pas de portée politique. »

CALAIS. — Dans la nuit de lundi, vers deux heures, le bateau norwégien l'*Orion*, capitaine Jansen, venant de Neder-Calix, à destination d'Oran, avec un chargement de bois, a échoué vis-à-vis le sémaphore. Il était monté par dix hommes d'équipage.

Le bateau de sauvetage, patron Delannoy, bravant un vent nord soufflant tempête, est sorti au secours des naufragés; il est parvenu à sauver l'équipage. Le pilote Pollet, du bateau de sauvetage, a été enlevé par une vague, mais, grâce à sa ceinture de liège, il a pu se soutenir jusqu'aux Barraques, où il a été secouru.

On nous écrit d'autre part :

Une véritable tempête de vent d'ouest soufle depuis hier sur la Manche. La nuit a été terrible. Des grains nombreux, accompagnés d'éclairs et de tonnerre, se sont déchaînés sur le détroit. Le vent passe au nord. Malgré la tourmente, le service des dépêches et des voyageurs pour Douvres s'est fait de façon régulière. On n'a aucun sinistre à déplorer.

— *Banquet des sauveteurs*. — M. le sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer s'est rendu, dimanche dernier, à Saint-Pierre pour assister au banquet annuel des Sauveteurs du Calaisis. Chaque année, cette fête est considérée comme un véritable évènement local, et les autorités des deux villes désirent y assister, ou s'y faire représenter. Aussi y a-t-il grande affluence à l'hôtel des Sapeurs-Pompiers, où avait lieu cette réunion de braves ! Parmi les cent convives, plusieurs sauveteurs avaient la poitrine littéralement constellée de décorations et de médailles de sauvetage. Au dessert, M. Fernand Matis, président de la société, a prononcé un discours. Citons encore celui de M. Van Grutten, maire de Saint-Pierre, celui de M. Desfontaines et de M. Luteau, sous-préfet de Boulogne.

**Berguette.** — La machine 3,430 a déraillé samedi soir à cinq heures, sur le pont tournant et s'est couchée sur le flanc.

Vers huit heures, pend